

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 mars à 20 heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires en exercice : 19

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : -

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation : le 19 février 2026

Titulaires présents :

Eric CHASSAGNE, Serge DEPLANTE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Françoise MUGNIER, Gilles REY

Eric DELHOMMEAU, Hervé FERROUD-PLATTET, Daniel ROCHAIX

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT, Jean-François BRAISSAND, David DUBOSSON, Vincent BOULNOIS,

Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON, André VUACHET

Suppléants présents ne prenant pas part aux votes : -

Pouvoirs : Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance

Réf : D_A_001_26

Objet : **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Le CFU qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG), constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

VU la délibération 2023-44 du 14 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

	Section de Fonctionnement	Section d’Investissement
Dépenses	419 702,81 €	229 576,29 €
Recettes	673 111,02 €	612 008,48 €
Résultat de l’exercice 2025	253 408,21 €	382 432,19 €
Affectation résultat 2024	+ 200 000,00 €	- 6 666,15 €
Résultat de clôture 2025	453 408,21 €	375 766,04 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
Monsieur le Président n’ayant pas pris part au vote,

DECIDE

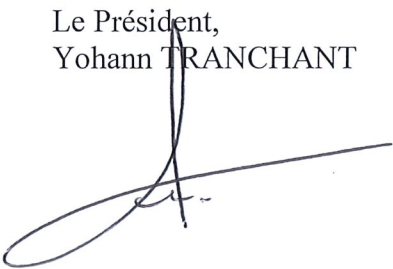
D’APPROUVER le compte financier unique 2025,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Votants	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER

